

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite\\_019 | Économie, libéralisme de Smith à Hayek](#)[CollectionBoite\\_019-4-chem | Néo-libéralisme](#)[ItemBilger. La pensée économique libérale dans l'Allemagne contemporaine. 1964 | L'idée de `régime économique` \[selon\] l'École de Fribourg](#)

## **Bilger. La pensée économique libérale dans l'Allemagne contemporaine. 1964 | L'idée de `régime économique` [selon] l'École de Fribourg**

**Auteur : Foucault, Michel**

### **Présentation de la fiche**

Coteb019\_f0072

SourceBoite\_019-4-chem | Néo-libéralisme.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées

- [Bilger, François](#)
- [Eucken, Walter](#)
- [Hayek, Friedrich August](#)

Références bibliographiques[Bilger, La pensée économique libérale dans l'Allemagne contemporaine](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb32924941n>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

### **Références éditoriales**

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 26/08/2020 Dernière modification le 23/04/2021

---

### **Données de data.bnf.fr**

AUTEUR : Bilger, François (1934 -- 1934)

TITRE La pensée économique libérale dans l'Allemagne  
contemporaine

LIEU DE PUBLICATION Paris

DATE 1964

EDITEUR Paris : Librairie générale de droit et de jurisprudence  
(impr. R. Vançon) , 1964

Ar. B. Texe

Précis éco. Let. de  
d. C. A. E. M. - continuation

Le livre de régime économique

N 145 - 166.

1. Le libéralisme ancien recense il le  
libéralisme pur et simple de l'économie, - un état  
de valeur économique.

Le libéralisme moderne de l'économie  
est un régime économique, défini par le peuple.  
Il insiste sur la distinction entre libéralisme politique  
et libéralisme éco, qui ont été jusqu'à présent

"La loi suprême doit être celle que procède  
le peuple." Il faut que la loi vienne de  
sujet économique et des citoyens économiques.

2. Le 1er principe du régime économique est  
de l'état. Rechtsstaat, - un état de droit  
qui suppose un état de valeur et de stabilité de force.

- ② Le Rechtsstaat doit protéger le citoyen
  - des exactions d'organes et de groupes d'administration
  - des abus de pouvoir de citoyens les uns contre les autres.

Il insiste sur la liberté respectée sur un seul et  
la liberté qui est une exception, ni le régime.



④ Le Rechtsstaat veut dire que l'organisation  
 système du droit privé et public co-habit au système  
 de droit économique. " Eucken (Grundsätze der  
Wirtschaftli Politik, 1952-1957)

Importance de l'ordre juridique en lui de certaines  
 administratives (elle - et d'ailleurs - et d'ailleurs -  
 subordination). " Le contraire, le juridique, et  
 en dernière l'administrative " (Stülpnagel)  
 (Heyck, administrateur de l'Anglais, ne croit pas  
 à la législation, mais au droit, qui motive la liberté  
 alors que le loi, le droit)

① Son fondement, c'est de créer la  
 coordination et la subordination de la système  
 concurrentiel (Wettbewerbsordnung), ce qui  
 implique

- que le système soit libre, et à cet égard  
 cette perfection ou perfection idéale, qu'il existe  
 une norme permanente de cette concurrence  
 réelle et dynamique qui n'est que l'essence  
 de nos ordres juridiques et économiques.
- qu'il y ait un monopole (monopole économique)
- qu'il y ait des concurrents sur le marché.

② A quoi résultent de ce système

- l'ordre économique.
- l'ordre des comptes et des comptes de revenus
- l'ordre des personnes individuelles